

- **Fixation du montant de la contre-valeur pour la redevance sur la performance des systèmes d'assainissement collectif**

À partir de 2025, dans le cadre de la réforme des redevances des Agences de l'Eau, deux nouvelles redevances sont instaurées. Elles concerneront les collectivités responsables de la distribution de l'eau potable et de l'assainissement des eaux usées. Ces redevances peuvent être répercutées sur les usagers sous forme d'un supplément de prix au mètre cube, selon une contre-valeur qui peut être uniforme sur l'ensemble du territoire ou adaptée à chaque zone de gestion. Pour l'année 2025, le Conseil de l'Agence de l'Eau a fixé le tarif suivant pour l'assainissement collectif :

- 0,03 €/m³ avec un coefficient de 0,3, soit une contre-valeur de 0,009 €/m³.

Après délibération, le Conseil municipal a approuvé la fixation de la contre-valeur pour la redevance relative à la performance des systèmes d'assainissement collectif à 0,009 €/m³.

Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

(délibération adoptée et portée au registre des délibérations)

- **Elaboration de la carte communale – pas d'évaluation environnementale et validation du projet**

Dans le cadre de l'élaboration de la carte communale, il est précisé qu'une évaluation environnementale n'est pas obligatoire pour ce projet.

Après discussion, le Conseil municipal a décidé d'approuver cette décision et de valider le projet de carte communale tel que présenté.

Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

(délibération adoptée et portée au registre des délibérations)

Informations et Questions diverses

- o **Gestion des déchets verts** : Le brûlage des déchets verts étant formellement interdit, le Conseil municipal souhaite clôturer et aménager une parcelle communale « ancien terrain poubelle » afin de permettre le stockage de ces déchets verts dans des conditions appropriées. Doit être réfléchi l'usage, les horaires d'ouverture, la location d'un broyeur auprès d'une entreprise. Des contacts ont déjà été pris.
- o **Règlement du foyer**: Face à l'augmentation du coût de l'électricité, le Conseil municipal s'est interrogé sur une éventuelle hausse des tarifs de location du foyer. Cependant, il a été décidé de maintenir les tarifs actuels : 150 € pour les habitants de la commune et 350 € pour les personnes extérieures.
- o **Aménagement du Cimetière** : Programmation de l'abattage de deux cyprès morts autour du futur ossuaire auprès de l'entreprise choisie AEN. Pourront débiter les travaux d'aménagement de l'ossuaire, l'embellissement du colombarium et du dépositoire, et création d'un jardin aux souvenirs. Attente d'une proposition d'aménagement paysager.
- o **Aménagement paysager**: plantation à la fin de l'hiver de deux Albizia Place de l'Encierro, Place des Carbonniers: difficultés à envisager des plantations car présence d'un réseau souterrain important. Aménagement du parking avec arbustes et arbres: étude en cours. Projet de WC public, installation de récupérateurs d'eaux de pluie.
- o **Dimanche 23 février 2025** : le Conseil municipal organise un apéritif déjeunatoire dansant avec une animation.
- o Prochaine réunion est prévue le mercredi 5 février.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 05

La Maire,



Les conseillers municipaux,